

automatisée et d'une adaptation de l'infrastructure existante pour un montant un peu supérieur à 2 millions d'euros. L'embranchement ferroviaire propre à l'établissement a, en outre, été totalement remis à neuf en 2007 par les unités de Génie.

Loin de préconiser l'éclatement des structures de Bergerac et Châtres pour les rapprocher des unités – ce qui ne s'inscrirait pas dans la logique DPC (Distribution par correspondance) qui a prouvé son efficacité -, l'audit de la fonction habituellement, mené par le contrôleur général des Armées Hamel a conseillé d'étendre ce système à l'armée de l'Air et de conserver ces deux établissements pour assurer une prestation mutualisée interarmes.

On doit ajouter que les caractéristiques de l'établissement de Châtres ne lui permettraient pas de regrouper seul les fonctions assurées aujourd'hui par les deux établissements existants.

2 – L'effort d'externalisation des activités de l'établissement de Bergerac a déjà été relativement poussé :

L'un des objectifs de la réforme en cours est de développer l'externalisation. Or, l'établissement de Bergerac s'est déjà fortement engagé dans cette voie puisque la distribution des commandes DPC est déjà assurée pour une large part par des prestataires privés.

On notera également que la gestion d'une part importante des personnels est assurée depuis Bordeaux et qu'au total, les coûts de fonctionnement résiduels de l'établissement, sont limités (340 000 euros).

Quant à l'éloignement relatif de l'établissement, l'ESCAT se trouve à une vingtaine de kilomètres de l'autoroute A 89 (Bordeaux – Lyon) et Bergerac dispose d'un aéroport dont les infrastructures ont été renforcées ces dernières années avec le développement des lignes aériennes low cost (270 000 passagers en 2007).

3 – La très grande majorité des personnels sont des personnels civils :

On doit enfin relever que sur les 124 personnels de l'établissement, 113 sont des personnels civils du ministère de la Défense, généralement très implantés localement et donc beaucoup moins mobiles que les personnels militaires du ministère.

Pour toutes ces raisons, il me semble que les perspectives et les avantages de l'établissement de Bergerac ainsi que les coûts et le changement de doctrine en matière de politique d'habillement qui impliqueraient sa disparition, doivent être très sérieusement mesurés. Mon sentiment est que les transformations déjà engagées par l'ESCAT répondent bien à l'objectif de réorganisation actuellement poursuivi.

Daniel GARRIGUE